



# «Le droit existe aussi sur internet»

**RACISME** • La Commission fédérale contre le racisme a 20 ans. Martine Brunshawig Graf, sa présidente, prend le pouls de la nouvelle génération qui s'exprime sur les médias sociaux.

PROPOS RECUEILLIS PAR  
**CHRISTIANE IMSAND**

Cela n'a pas été sans mal. Il a fallu une votation populaire, en 1994, pour introduire dans le Code pénal une norme permettant de sanctionner le racisme, l'appel à la haine raciale et la négation de génocides. L'année suivante, le Conseil fédéral instituait la Commission fédérale contre le racisme. Elle a fêté hier son vingtième anniversaire en lançant une campagne qui cible particulièrement les jeunes et les réseaux sociaux (lire encadré). Présidente de la commission, la Genevoise Martine Brunshawig Graf rappelle que le racisme n'est pas une opinion, mais un délit poursuivi d'office s'il s'exprime dans un espace public. Interview.

Cela fait 20 ans que la norme pénale contre le racisme est en vigueur.

A-t-elle eu un effet préventif?

**Martine Brunshawig Graf:** Le rejet de l'autre est une réaction millénaire et le travail est sans cesse à recommencer. La norme pénale peut avoir un effet préventif, mais elle constitue avant tout la limite fixée par l'Etat de droit en matière de comportement. Même si cette norme ne devait jamais être violée, il est très important que cette ligne rouge existe. Elle désigne les actes qui ne sont pas tolérés par la société.



Présidente de la commission fédérale, Martine Brunshawig Graf rappelle que le racisme n'est pas une opinion. KEYSTONE

## «Il est très important qu'une ligne rouge soit établie»

Pendant la campagne qui a précédé l'adoption de la norme pénale,

il a beaucoup été question d'entraves à la liberté d'expression. Qu'en est-il?

En 20 ans, il y a eu 337 condamnations, presque exclusivement sous forme d'amende. En cas de doute, les juges ont toujours arbitré en faveur de la liberté d'expression. C'est une question qui pouvait se poser dans l'affaire du salut nazi sur le Grütli, intervenu lors d'une manifestation d'extrême-droite en 2010. Malgré la présence d'un petit public, le Tribunal fédéral a estimé que les manifestants étaient entre eux et qu'on ne pouvait donc pas parler de propagande. Cela démontre que les craintes de l'époque étaient infondées.

Internet a donné une nouvelle résonance au racisme...

Oui, car certaines personnes ont un sentiment d'impunité en s'exprimant sur les réseaux sociaux. Mais ceux qui croient qu'ils peuvent lancer des appels à la haine via Facebook ou

Twitter sans craindre la justice se trompent. Internet n'est pas une zone de non-droit, même s'il peut s'avérer difficile de le faire respecter. C'est un espace public comme un autre. Internet est aussi une énorme chance. C'est un média qui peut être utilisé non seulement pour appeler à la haine, mais aussi pour transmettre des messages positifs. Nous voulons relever ce défi avec les jeunes au cours de ces prochains mois.

Qui est la cible aujourd'hui de propos racistes?

Il y a malheureusement beaucoup de cibles. Cela peut aussi bien être en fonction d'une appartenance religieuse que d'une couleur de peau ou d'un mode de vie différent, comme par exemple celui des Roms. Les événements internationaux jouent aussi un rôle.

On assiste en ce moment à une montée de l'immigration. Est-ce que cela entraîne davantage de comportements racistes?

L'immigration suscite une crainte innée que l'on peut surmonter. Son exploitation politique est une autre affaire!

Faut-il renforcer la norme pénale?

Il faut surtout appliquer clairement la norme actuelle et développer les mesures de prévention. La norme pénale est l'ultima ratio. Ce n'est pas elle qui va résoudre les problèmes.

Il y a aussi des propositions visant à étendre cette norme aux discriminations sexuelles. Qu'en pensez-vous?

Je ne suis pas certaine que ce soit le bon endroit pour pénaliser les discriminations sexuelles. C'est une question qui doit être débattue sereinement par le parlement maintenant qu'une initiative parlementaire lui en donne l'occasion. I

## «UNE SUISSE À NOS COULEURS»

La Commission fédérale contre le racisme a fêté hier ses 20 ans en lançant la campagne nationale «Une Suisse à nos couleurs», en présence du conseiller fédéral Alain Berset. L'objectif est de sensibiliser l'opinion au discours raciste qui s'exprime sur internet, comme par exemple après la tuerie de Charleston aux Etats-Unis. Elle s'adresse particulièrement aux jeunes actifs sur les réseaux sociaux. «Nous visons la génération Z apparue au tournant du siècle», précise Martine Brunshawig Graf.

Une page web servira de support à la campagne. Cette plate-forme virtuelle sera gérée par des jeunes de toute la Suisse avec l'appui des responsables de campagne. L'objectif est que des classes ou des associations en élaborent les contenus (textes, photos, sons...) pendant un ou plusieurs jours d'affilée. L'opération durera jusqu'à la fin novembre. CIM

> [www.une-suisse-a-nos-couleurs.ch](http://www.une-suisse-a-nos-couleurs.ch)